

Pouvoir d'emprunt—Loi

M. Duhamel: Mais il a fait le bonheur des Américains.

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Évidemment, cela va sans dire. La promesse de bonheur parfait qu'on leur a faite il y a six mois doit sembler bien vaine aux travailleurs des usines de conditionnement de poisson qui font face à cette dure réalité.

On peut faire une étude sectorielle dans l'ensemble du Canada pour voir où disparaissent les emplois. Prenons le cas du secteur de l'imprimerie, par exemple. A Winnipeg une petite imprimerie familiale produisait les annuaires téléphoniques depuis 50 ans. Cette entreprise employait 60 personnes. Elle est disparue à cause de l'Accord de libre-échange, car une grande société de Chicago valant des milliards de dollars a pu soumissionner plus bas qu'elle.

Les propres études du gouvernement montrent qu'à cause de l'Accord de libre-échange, une industrie après l'autre, une entreprise après l'autre connaissent de grands problèmes structureaux. Je tiens ici diverses études que j'ai apportées avec moi au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur pour demander aux fonctionnaires et au ministre comment ils s'attaqueraient à ces problèmes. Ces études, menées par les propres services du ministre et par le gouvernement, portaient notamment sur les bandes sonores, les produits du papier, le matériel de production d'énergie, les peintures et revêtements et le conditionnement des légumes. J'ai demandé aux fonctionnaires s'ils prendraient des mesures au sujet de ces problèmes et quand ils le feraient.

Le budget envisage de démanteler certains programmes. Par suite de l'accord de libre-échange, il incombe au gouvernement du Canada de s'assurer que nos entreprises commerciales et industrielles pourront s'adapter aux nouvelles conditions auxquelles elles devront se soumettre. C'est à lui qu'il incombe de s'assurer que les travailleurs peuvent se recycler, que de nouveaux crédits sont mis à la disposition des investisseurs et que les hommes d'affaires seront protégés contre les attaques vigoureuses et inutiles. Pourtant, le gouvernement demeure inerte et refuse de prendre quelque initiative que ce soit.

Apparemment, le ministre du Commerce extérieur a fait volte-face. S'il n'est jamais à la Chambre, c'est qu'il parcourt les capitales du monde et exhorte vivement les gouvernements à ne jamais signer d'entente commerciale bilatérale. J'ai été fort surpris de lire le communiqué que le ministre du Commerce extérieur a signé en même temps que les autres représentants de l'OCDE les invitant tous à résister à la tentation de signer des ententes

bilatérales. Le communiqué précise: «Les ministres s'opposent avec énergie à la tendance vers les échanges unilatéraux, bilatéraux, sectoriaux et discrétionnaires.»

Il est fascinant de voir notre ministre du Commerce extérieur, le grand apôtre de l'entente de libre-échange, mettre les Européens en garde contre de tels dangers. C'est peut-être parce que le ministre a vu la lumière que le premier ministre s'oppose à ce qu'il revienne au Canada ou à la Chambre des communes. Peut-être le premier ministre ne veut-il pas que le ministre dise aux Canadiens jusqu'à quel point l'entente de libre-échange est un énorme échec. Le ministre a signé le communiqué, et bien qu'il ne l'ait pas encore dit aux Canadiens, il déclare sans hésitation aux Européens que les échanges bilatéraux mettent sérieusement en péril le commerce mondial.

Je suis d'accord avec le ministre, mais nous le disions il y a deux ans. Peut-être est-il lent à comprendre, ou peut-être a-t-il enfin lu l'entente de libre-échange et découvert qu'on a eu grand tort de la signer. Nous savons que le gouvernement a fait une erreur, et nous en avons la preuve tous les jours au Canada.

Naguère, le gouvernement prétendait que le Canada sortirait gagnant du fait qu'il pourrait dorénavant compter sur un organisme de règlement des différends et obtenir un accès garanti au marché. Cependant, en vertu de la décision préliminaire rendue dans l'affaire où étaient impliqués nos éleveurs de porc, décision fondée sur les lois commerciales américaines, ceux-ci seront vraisemblablement contraints de payer un nouveau droit sur leurs produits de transformation. La chose est en soi étonnante, mais elle l'est encore bien davantage quand on songe que l'accord de libre-échange, bien loin de résoudre le problème, l'a créé de toutes pièces, car il assujettit les Canadiens aux lois commerciales américaines.

Les Canadiens qui ont lu le compte rendu des audiences de l'Office national de l'énergie ont dû découvrir avec étonnement que le Canada s'est engagé à perpétuité à vendre 60 p. 100 de ses approvisionnements en gaz naturel sur le marché américain, alors que rien ne protège la sécurité de nos approvisionnements et celle des consommateurs canadiens.

M. Duhamel: Mais cela fera le bonheur des Américains.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): George Bush a dit qu'il voulait faire des États-Unis un pays plus généreux et plus humain, mais il n'a pas dit qu'il achèterait le Canada pour y arriver.